



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 16 janvier 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 29.
Présents : 21
Procurations : 02
Absents : 08
Votants : 23
Convoqués le 10/01/2018
Affiché le 23/01/2018

L'an deux mille dix-huit et le seize janvier le à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Anne-Marie GRÉGOIRE, Bernard CHENE, Bernard AYÇAGUER, Catherine HIBERT, Sophie RENARD, Stéphane LE BRUN, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Didier GENTY, Jean-Luc DURAND, Robert MICHEL, Elias TAYIAR ;

Procurations : Mme Michèle LAUTRE donne procuration à Mme Josiane LIBERATI, M. Bastien HÔ donne procuration à Mme Sophie RENARD.

Absents excusés : Mme Michèle LAUTRÉ, M. Olivier PONS, M. Bastien HÔ, Mme Barbara FABRE, Mme Marie-Laure GUILLEMIN.

Absents : M. Bernard BARRAU Mme Anne POMET, Mme Sandrine TAHAR.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 21 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Ramond est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2017.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Monsieur Michel fait remarquer une coquille en fin de PV : le seau de sel (au lieu de gel).

| |
|---|
| Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité. |
|---|

RESSOURCES HUMAINES

3. Recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel et de la sécurité publique, explique qu'il est nécessaire de recruter 1 agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite au non renouvellement de notre demande de CUI/CAE (arrêté préfectoral du 20/12/2017 concernant les CUI/CAE). Il explique que ce recrutement n'interviendra que si le recrutement d'un nouveau CUI dans les conditions prescrites par le présent arrêté préfectoral du 20/12/2017 n'était pas intervenu.

Ce recrutement se ferait sur la base d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période du **29/02/2018 au 31/05/2018**.

Cet agent assurera les fonctions d'aide ATSEM au service école à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **26 h hebdomadaires**.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Monsieur Vignes confirme qu'il sera fait d'abord un appel à candidature pour ce poste dans le cadre du nouveau dispositif CUI (+50 ans, chômage de longue durée...). Faute de candidat répondant à ces critères, le recrutement est proposé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

A la demande de précisions de Monsieur Michel concernant les ATSEM et aides ATSEM, Madame Libret-Lautard indique que dans les écoles maternelles, sont recrutées soit des personnes qui bénéficient du concours d'ATSEM, soit des aides ATSEM ou d'agents techniques, toutes ces personnes étant titulaires d'un CAP petite enfance. La commune décide d'affecter un volant d'heures à ces classes de maternelles. Leurs missions sont partagées entre l'aide à l'enseignement, l'hygiène et la propreté des locaux. Il est confirmé qu'il n'y a pas un quota d'ATSEM par classe.

Sur le nombre d'agents ATSEM, Madame Tempesta explicite le contexte à Carbonne :

- pour les toutes petites sections : 1 ATSEM

- pour les classes d'élèves âgés de 3-4 ans : 1 ATSEM

- pour les classe d'élèves âgés de 5-6 ans : 1 ATSEM pour 2 classes + une aide ATSEM sur les « temps forts »

Soit pour 8 classes : 7 ATSEM

Donc tous les matins et de manière ponctuelle sur d'autres moments, les ATSEM sont dans les classes.

Monsieur Vignes ajoute que les ATSEM sont chargées aussi de l'encadrement des enfants dans les cars scolaires amenant les enfants à l'école.

Madame Tempesta complète en précisant que les ATSEM sont aussi à table avec les tous petits pour une aide au repas. Un même agent de la commune peut donc être affecté à des tâches administratives (décompte repas, et présence des enfants, planning) et une autre partie de la journée remplir les taches du poste d'ATSEM. La commune met à disposition du directeur ou

de la directrice de l'école maternelle non pas des agents mais une enveloppe d'heures ATSEM que celui-ci ventile selon les besoins.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet éventuel recrutement.

Votants : 23 / Pour : 22 / Contre : 00 / Abstention : 01 (M. DURAND)
Adopté à la majorité.

FINANCES

4. Budget Alimentation en Eau Potable : extinction créances.

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Trésorerie du Volvestre en vue d'effacer une créance. Cette créance se trouve éteinte du fait du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement pour un montant total de 116,32 €. La créance concerne des factures d'eau (années 2015 et 2016).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN

5. Programmation AEP 2018.

Monsieur Doret adjoint en charge des bâtiments communaux et du génie urbain présente une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour des travaux d'alimentation en eau potable route du Lançon, entre le rond-point du Pradet et le rond-point de la Dourdouille. Cela s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle sur le réseau d'eau afin, notamment, de remplacer les canalisations anciennes. Une fuite importante a été constatée dans ce secteur.



Monsieur Doret indique le montant des travaux : 227 194,30 € HT soit 272 633,16 € TTC.

Le montant de l'aide serait du Conseil départemental de 20%.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation :

- De solliciter l'attribution de la subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'opération telle que présentée

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

6. SDEHG : Mise en place coffret prises marché au Centre-Socio-Culturel.

Monsieur Doret, informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude de la mise en place d'un coffret prises marché au Centre Socio-Culturel.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) | 422 € |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG | 1 501 € |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 757 € |
| TOTAL | 2 680 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

7. SDEHG : Branchement d'un coffret prises marché au Centre-Socio-Culturel.

Monsieur Doret, informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude du branchement d'un coffret prises marché au Centre Socio-Culturel.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|----------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) | 204 € |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG | 749 € |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 321 € |
| TOTAL | 1 274 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

URBANISME ET HABITAT

8. Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à Saint-Elix-le Château et Saint Julien.

Monsieur Turrel, 1^{er} adjoint en charge de l'Urbanisme et l'Habitat, indique que la Société Denjean Granulats a déposé une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de matériaux au lieu-dit « le Vignoble à Saint-Elix-le Château et au lieu-dit le « Couote » à Saint-Julien. Le dossier fera l'objet d'une enquête publique du mardi 16 janvier 2018 10 heures au samedi 17 février 2018 12 heures. Ce dossier qui comporte une étude d'impact comme pour toute ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) peut être consulté, en mairie auprès du service juridique ou sur le site <http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Carrieres/Operations-en-cours/societe-DENJEAN-GRANULATS-a-Saint-Elix-Le-Chateau-et-Saint-Julien-siur-Garonne>

A Saint-Julien, le projet vise des terrains d'une superficie de 18 ha qui ont déjà fait l'autorisation d'extraction en 2008 mais suspendue en 2015 par un jugement du tribunal administratif.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

| | |
|----------------------|---|
| Durée d'exploitation | 20 ans en 4 phases quinquennales y compris remblayage |
| Emprise totale | 29 ha |
| Surface exploitable | 18 ha 77 a 36 ca |
| Volume à extraire | 2 000 000 m ³ Soit 4 000 000 tonnes |
| Moyenne d'extraction | 250 000 tonnes/an |
| Remise en état | - à Saint-Julien : plan d'eau de 9 ha - à Saint Elix-le-Château : Retour à l'agriculture, après remblayage soit 50 % |

| | |
|------------|--|
| Avis DREAL | <ul style="list-style-type: none"> -Justification satisfaisante du projet - Etude d'impact complète - Prise en compte de manière proportionnée des principaux enjeux environnementaux |
|------------|--|

La commission conjointe Urbanisme et Habitat & Génie urbain et Bâtiments communaux a examiné ce dossier en séance du 12 janvier 2018 et a émis un avis favorable.

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

9. Mise en compatibilité du PLU de Lafitte-Vigordane.

Monsieur Turrel explique que lorsque les dispositions d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne permettent pas la réalisation d'une opération d'intérêt général, elles doivent être mises en compatibilité avec ladite opération. Ainsi, la commune de Lafitte-Vigordane, limitrophe de Carbonne, a prescrit la mise en compatibilité du PLU communal par une déclaration de projet en vue de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque en bordure de l'A64.



Monsieur Turrel donne des précisions sur ce dossier :

| | |
|----------------------------|--|
| Localisation | En bordure A64, sur emprise appartenant à CEMEX (ancienne gravière) A plus de 200m des habitations, sans co visibilité |
| Compatibilité avec le SCOT | Le secteur répond aux 3 conditions du SCOT : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration satisfaisante et harmonieuse dans l'environnement • Comptabilité avec enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux • Sites à privilégier : anciennes carrières. |
| Caractéristiques du projet | Puissance estimée du projet : 8 Méga – Projet au sol Emprise globale : 13 ha selon cessation partielle d'activité des gravières |

| | |
|-----------------------|--|
| Atouts | Secteur ensoleillé Pas de consommation d'espace agricole Reconversion d'un site en fin d'exploitation (éviter une friche) Comptabilité avec nuisances liées à l'A64 Activité compatible avec le site industriel contigu : EOVAL, entreprise spécialisée dans le tri le regroupement et transfert des déchets industriels Pas de nuisances pour la population locale Le sol et sous-sol argileux ne peut être valorisé Hors zone d'inondation, Hors secteur boisé : pas une trame verte Hors zone Natura 2000 (à 1 500m), pas de réserve naturelle, pas d'arrêté de protection de Biotope, pas de ZNIEFF, pas d'ENS (Espace Naturel sensible) Pas de co visibilité avec Monuments historiques : châteaux de Lafitte et Saint Elix. |
| Mise en compatibilité | Par classement en zone Np du PLU |

La Commission conjointe Urbanisme & Habitat et Génie urbain & Bâtiments communaux a examiné le dossier en séance du 12 janvier 2018, et a émis un avis favorable.

Monsieur Durand demande si ce projet rentre dans le cadre des autres projets photovoltaïques comme à Salles et Carbonne.

Monsieur Cot répond négativement : dans le présent projet, c'est un projet sur une maîtrise foncière privée, à la différence des projets portés à Carbonne et Salles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00
Adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS

| Marché | Montants HT | Objet du Marché | Entreprise attributaire |
|-----------------------------------|--|--|---|
| Avenant n°1 – Marché n°2017-04 | <p>Montant : 503,46 € HT soit 603,15 € TTC.</p> <p>Montant global du marché s'élève à 372 818,37 € HT soit 447 382,04 € TTC.</p> <p>Plus-value de 0,14 % du marché.</p> | Avenant relatif aux travaux de mise en conformité du coffret coupure extérieure électrique, et à l'ajout d'un bloc autonome portable d'intervention – Chaufferie du Centre-Socio-Culturel | ALIBERT ET FILS SAS Le Prieuré 31410 LONGAGES |

| | | | |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Marché à procédure adaptée N°2018-01 | Montant : 27 243,36 € HT soit 32 692,03 € TTC | Travaux de création d'une salle associative par rénovation d'un bâtiment existant. Lot 3 – Plâtrerie – Menuiseries extérieures | GHIRARDO PLÂTRERIE PEINTURE SARL 685, Chemin de la Grangette 31370 BERAT |
|--------------------------------------|--|--|--|

DIVERS

10. Marchés conclus en 2017.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Code des marchés Publics aujourd'hui abrogé (article 133) prévoyait que les acheteurs étaient tenus de publier chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires (Arrêté du 21 juillet 2011), au cours du premier trimestre de chaque année.

Cette obligation a disparu à compter du 1^{er} avril 2016 au profit de l'apparition de la notion de « données essentielles des marchés » au sein de l'article 107 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les acheteurs auront jusqu'au 1^{er} octobre 2018 au plus tard pour offrir, sur leur profil d'acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles de chacun de leurs marchés publics.

Ainsi, le tableau ci-après récapitule les marchés publics signés au titre de l'année 2017 classés de chronologiquement, par type, par procédure et par tranche.

| Marchés de travaux | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------|--|------------------|-----------------------------|---|
| <i>Marché à procédure adaptée</i> | | | | | | |
| Tranche (montant HT) | Montant HT du marché/lot | Montant TTC du marché/lot | Objet du marché | Numéro du marché | Conseil municipal ou arrêté | Attributaire avec CP |
| > 150 000 => Seuil formalisé | 372 314,91 € | 446 777,89 € | Création d'une chaufferie bois et remplacement des équipements de traitement climatique du Centre-Socio-Culturel | 2017-04 | 12/07/2017 | ALIBERT ET FILS, 31410 Longages / COMMINGES BÂTIMENT, 31260 Salies du Salat |
| > 150 000 => Seuil formalisé | 99 502,63 € | 119 403,16 € | Création d'une salle associative par rénovation/extension d'un bâtiment existant- Lot 1: Gros-œuvre /V.R.D/ Carrelage / Enduit. | 2017-06 | 27/10/2017 | SEDEC, 31260 Saleich |
| > 150 000 => Seuil formalisé | 50 340,28 € | 60 408,34 € | Création d'une salle associative par rénovation/extension d'un bâtiment existant- Lot 2: Charpente métallique/ Étanchéité/ Menuiseries extérieures | 2017-07 | 27/10/2017 | CUZZOLIN, 31410 Noé |

| | | | | | | |
|--|-------------|-------------|---|---------|------------|--------------------------------------|
| > 150 000 => Seuil formalisé | 20 956,29 € | 25 147,55 € | Création d'une salle associative par rénovation/extension d'un bâtiment existant- Lot 4 : Électricité/ Courants faibles | 2017-08 | 27/10/2017 | SPIE SUD OUEST, 31800 Labarthe Inard |
| > 150 000 => Seuil formalisé | 20 897,78 € | 25 077,34 € | Création d'une salle associative par rénovation/extension d'un bâtiment existant- Lot 5 : Chauffage/ Ventilation/ Plomberie- sanitaire | 2017-09 | 27/10/2017 | ALIBERT ET FILS, 31410 Longages |
| Total : 564 011,89 € HT soit 676 814,27 € TTC | | | | | | |

Marchés de Fournitures

Marché à procédure adaptée/ Accord-cadre à bons de commande

| Tranche (montant HT) | Montant HT du marché/lot | Montant TTC du marché/lot | Objet du marché | Numéro du marché | Conseil municipal ou arrêté | Attributaire avec CP |
|--|--------------------------|---------------------------|--|------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| 20 000 => 90 000 € | 40 000,00 € | 48 000,00 € | Fourniture et livraison de matériel d'irrigation | 2017-03 | 10/06/2017 | SAS IRRIGARONNE, 31150 Lespinasse |
| 20 000 => 90 000 € | 24 000,00 € | 28 800,00 € | Acquisition d'une épareuse à bras avancé | 2017-05 | 21/07/2017 | ETS LOUIS GAY, 31310 Massabrac |
| Total : 64 000,00 € HT soit 76 800,00 € TTC | | | | | | |

Marchés de Prestations intellectuelles

MAPA : Marché à procédure adaptée/ Accord-cadre à bons de commande

| Tranche (montant HT) | Montant HT du marché/lot | Montant TTC du marché/lot | Objet du marché | Numéro du marché | Conseil municipal ou arrêté | Attributaire avec CP |
|--|--------------------------|---------------------------|--|------------------|-----------------------------|---------------------------------------|
| < 20 000 € | 5 070,00 € | 6 084,00 € | Désignation d'un Maître d'œuvre – Mise en accessibilité du bâtiment de La Poste conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) | 2017-01 | 02/03/2017 | SARL LGP Architectes, 31700 Beauzelle |
| > 150 000 => Seuil formalisé | 50 000,00 € | 60 000,00 € | Accord-cadre à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage / d'études et de conseils, et de missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux de voirie et de réseaux | 2017-02 | 17/03/2017 | SARL BUROTEC, 31270 Cugnaux |
| Total : 55 070,00 € HT soit 66 084,00 € TTC | | | | | | |

Marchés de services

Appel d'offres formalisé (durée globale : 5 ans)

| Tranche (montant global de l'Appel d'Offres HT) | Montant HT du marché Année 2018 | Montant TTC du marché Année 2018 | Objet du marché | Numéro du marché | Conseil municipal ou arrêté | Attributaire avec CP |
|--|---------------------------------|----------------------------------|--|------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| 90 000 à 149 999 | 8 196,75 € | 8 892,24 € | Souscription des contrats d'assurance- Lot n°1 : Risques de Dommages aux Biens | 2017-10 | 01/12/2017 | SMACL ASSURANCES, 79031 Niort |
| 90 000 à 149 999 | 1 349,18 € | 1 470,60 € | Souscription des contrats d'assurance- Lot n°2 : Risques de Responsabilités | 2017-11 | 01/12/2017 | SMACL ASSURANCES, 79031 Niort |
| 90 000 à 149 999 | 9 127,59 € | 1 072,76 € | Souscription des contrats d'assurance- Lot n°3 : Risques Automobiles | 2017-12 | 01/12/2017 | SMACL ASSURANCES, 79031 Niort |
| 90 000 à 149 999 | 966,24 € | 1 087,02 € | Souscription des contrats d'assurance- Lot n°4 : Protection Juridique de la Ville et Protection Fonctionnelle des Agents et des Elus | 2017-13 | 01/12/2017 | SMACL ASSURANCES, 79031 Niort |
| Total : 19 639,76 € HT soit 22 522,62 € TTC | | | | | | |

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Tayiar souhaite faire part d'un problème de sécurité évoqué en Conseil d'Administration de l'EHPAD Jallier, dans lequel il siège. Il s'agit de mobylettes qui circulent bruyamment la nuit sur le parking à côté de l'école H.Chanfreau et à côté de l'EHPAD. Il demande si une caméra est prévue sur ce secteur pour le surveiller.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela est prévu, et fait partie du dossier de DETR demandé à l'Etat, évoqué lors du précédent conseil.

Monsieur Doret ajoute que le « balayage » par une caméra ne rend pas de bons résultats. Il vaut mieux implanter sur un même mat plusieurs caméras fixes et orientés différemment.

Monsieur Turrel intervient pour souligner que le Conseil municipal n'est pas le lieu pour débattre de points évoqués au Conseil d'Administration de l'EHPAD et qu'il appartient au directeur de l'EHPAD de solliciter en premier lieu le maire de la commune si des problèmes de sécurité se posent.

Monsieur Vignes précise que la commune ne peut implanter des caméras dans l'enceinte de l'EHPAD, et qu'il faut fermer le portail de l'EHPAD pour éviter toute intrusion. Pour le programme d'installation de vidéoprotection de la commune, celui-ci est l'aboutissement d'une réflexion commune entre les élus, la gendarmerie et la police municipale. En outre, le visionnage des images est soumis à des conditions strictes : il faut un élément de réquisition de la gendarmerie.

Monsieur Tayiar s'étonne : à quoi sert une caméra si on ne peut rien faire pour le bruit ?

Monsieur le Maire répète qu'il est important que les agissements causant des nuisances et les actes délictueux soient signalés très rapidement à la gendarmerie ou à la police municipale, pour que les gendarmes ou la police municipale interviennent. Les images des caméras permettent alors d'identifier les responsables

Monsieur Michel souligne que la portion de l'avenue Prosjean fermée à la circulation est le terrain de jeux privilégié de ces mobylettes.

Monsieur Tayiar déclare ne pas être convaincu et demande à Monsieur le Maire d'autoriser Monsieur Nicolini, Chef de la Police municipale, à donner des explications.

Monsieur le Maire autorise Monsieur Nicolini à donner des précisions.

Monsieur Nicolini souligne que la vidéoprotection est un complément à l'action des services de sécurité et arrive après. Il est impératif de signaler tout problème de sécurité dès qu'il survient et pas la semaine suivante. Donc pendant les heures de service, appeler la Police municipale, et sinon le 17. L'appel immédiat fait partie de l'action de participation citoyenne, qui a été initiée à Carbonne.

Monsieur le Maire ajoute que la police municipale patrouille quotidiennement dans Carbonne, effectue des contrôles, verbalise s'il y a lieu.

Monsieur Doret apporte son témoignage d'un appel à 2 heures du matin auprès du 17, pour un « gymkana » de mobylettes au tennis. Son appel a été pris immédiatement, et localisé, dans les 15 minutes, les gendarmes sont arrivés.

Madame Libérati, présidente de l'EHPAD, mentionne que le CA de l'EHPAD a décidé d'étudier la fermeture du portail pour sécuriser l'établissement.

La cérémonie des vœux et l'accueil des nouveaux Carbonnais aura lieu le samedi 20 janvier 2018 à 11h30.

La séance est levée à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance
Rémi RAMOND

Le Maire,
Bernard BROS

